



Lyon le 27 mars 2018
Nos références : 2018-012
Contact : DIARRA Sammy
Courriel : sammy.diarra@gmail.com
Tel : 06 51 18 43 50

Monsieur le Contrôleur Général Serge DELAIGUE
Directeur Départemental et Métropolitain
du Service d'Incendie et de Secours du Rhône
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Demande de prise en charge exceptionnelle des frais du concours de sergent.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du concours de sergent 2018, le syndicat CGT des agents du SDMIS, vous demande monsieur le Directeur la prise en charge **exceptionnelle** des frais d'inscription, d'hébergement et de restauration pour les Sapeurs-pompiers professionnels se rendant dans les départements organisant ce concours.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général
CGT SDMIS
Sammy DIARRA

WWW.CGT-SDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON
06.51.18.43.50